

Règlement intérieur

1^{er} Rapide Octobre Rose Montalbanais

Echiquier Club Montalbanais

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1.1 : Présentation

L'Echiquier Club Montalbanais organise dans le cadre d'Octobre Rose, 2 tournois Rapide caritatifs pour sensibiliser le grand public montalbanais au cancer du sein et récolter des fonds pour la Ligue contre le cancer, le dimanche 04 octobre 2026 au Palais des Sports Jacques Chirac, rue du Général d'Amade 82000 Montauban.

Article 1.2 : Conditions de participation

Le tournoi principal est ouvert aux licenciés.es FFE de la saison sportive en cours et aux participants étrangers ayant un identifiant FIDE.

Le tournoi découverte est ouvert aux non licenciés.es, sans prise de licence nécessaire et aux licenciés.es ayant un Elo estimé (noté E) ou national (noté N) inférieur à 1500 pour l'ensemble des cadences FIDE.

Les participantes et participants français non licenciés au début du tournoi principal devront prendre une licence dans le club organisateur suivant les conditions tarifaires fixées ci-dessous :
Coûts adhésion licence B : 40 € (licence minimum requise pour un tournoi rapide)
Ou selon leur choix, une licence A : 110 €

Les droits d'inscription sont nuls. La participation est dite au chapeau, soit une contribution financière volontaire, qui sera reversée intégralement à la Ligue contre le cancer.

Article 1.3 : Homologation

Le tournoi principal est homologué par la FIDE et sera pris en compte pour les Elo FIDE de novembre 2026.
Le tournoi découverte ne sera pas homologué et ne donnera pas lieu à des points Elo FIDE.

II. LES TOURNOIS

Article 2.1 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) et entrées en application le 1^{er} janvier 2023.
L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique.

Article 2.2 : Cadence de jeu

Cadence 15 min. + 5s/coup.

Article 2.3 : Horaires

Pointage :	samedi 11 juillet de 9h15-10h00
Cérémonie d'ouverture :	samedi 11 juillet à 10h15
Ronde 1 :	samedi 11 juillet à 10h30
Ronde 2 :	samedi 11 juillet à 11h15
Ronde 3 :	samedi 11 juillet à 12h00
Ronde 4 :	samedi 11 juillet à 14h30

Ronde 5 :	samedi 11 juillet à 15h15
Ronde 6 :	samedi 11 juillet à 16h00
Ronde 7 :	samedi 11 juillet à 16h45
Remise des prix :	samedi 11 juillet à 17h45

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeux en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

Article 2.4 : Appariements

Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) en utilisant le logiciel [Sharly Chess](#).

Pour le tournoi principal, seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Si un-e joueur-euse n'a pas de classement rapide, son classement standard sera utilisé pour la liste de départ, les appariements et le calcul des départages.

Article 2.5 : Le classement

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : Gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.

Pour le premier départage, le logiciel choisit de tronquer la valeur la plus faible et le calcul se base sur l'ancienne méthode de calcul du score ajusté.

Article 2.6 : La distribution des prix

La liste des prix sera affichée avant le début de la 4^{ème} ronde.

Les joueurs non présents pour la remise des prix ne peuvent être représentés et donc prétendre à aucun prix.

Les prix par catégories ne sont pas cumulables.

Si un joueur peut prétendre à avoir plusieurs prix, c'est celui qui est le plus avantageux qui est retenu.

Article 2.7 : Arbitrage

L'arbitre principal des tournois est M. Frédéric RIVIERE, Arbitre Fédéral Open 1.

Article 2.8 : Forfait, Bye et abandon

Le délai de forfait est fixé à 15 minutes.

Il est permis à un joueur participant au tournoi de prendre 1 « bye » (sans jouer) sauf pour les trois dernières rondes. Cela est permis uniquement si une annonce adéquate a été formulée par le joueur à l'arbitre avant la fin des parties de la ronde précédente et acceptée par ce dernier.

Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 2.9 : Respect du règlement

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

Article 2.10 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont nuls. La participation est dite au chapeau, soit une contribution financière volontaire, qui sera reversée intégralement à la Ligue contre le cancer.

III. DIVERS

Article 3.1 : Comportement des participants

A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré. L'application utilisée de prise de résultats est Sharly Chess. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde $r + 2$, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter de discrédit sur la compétition.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique connecté, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

Article 3.2 : Droit à l'image

En s'inscrivant à l'un de ces tournois, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Signatures :

L'arbitre principal des tournois

Monsieur Frédéric RIVIERE,

L'organisateur et Président de l'Echiquier Club Montalbanais

Monsieur Félicien MARTINEZ,